



Conseil municipal du 22 mai 2023

**Délibération n° 38-23**

Objet : Demande de subvention Région Auvergne  
Rhône-Alpes – Festiv'été 2023

*Date de convocation : 12/05/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu(e) : Jocelyne TACCHINI*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Dorothee RODRIGUES  
- Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie  
PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Véronique MERLE -  
Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Alain DUTEL  
- Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA  
– Jocelyne TACCHINI - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne  
BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothee RODRIGUES

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 23**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

Dans le cadre de sa politique culturelle qui vise à amener la culture au plus près des habitants, la ville de Mornant a souhaité lancer en 2022 un événement estival "Festiv'été" regroupant 6 soirées à thématique culturelle.

En 2023, l'objectif est de renouveler cette opération en proposant une programmation plus variée avec du théâtre, du one man show, des concerts ou toute autre forme artistique.

La Région Rhône-Alpes a lancé une opération de subventionnement des festivals en 2023 afin de promouvoir le spectacle vivant sur son territoire.

**II. LA PROPOSITION**

Afin de bénéficier d'un financement pour l'édition 2023 de Festiv'été, il est proposé de solliciter une subvention de 2 000€ auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de leur opération "Festivals spectacle vivant", sur un montant total du budget de 8 900 €.

### III. LA DÉCISION

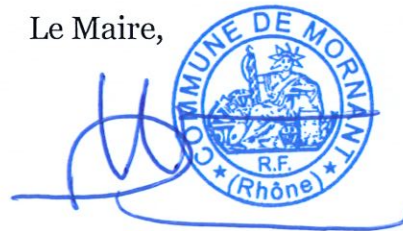
Ouï l'exposé de Virginie PRIVAS-BREAUTE,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** le principe de la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir cette subvention.

Mornant, le 22 mai 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER